

L'ORIGINE DU TOPONYME VITREZAIS

Deux pièces du cartulaire de Saint-Etienne-de-Baignes (1) nous font connaître la forme du mot XI^e siècle : **Vitrazes**. Vers la fin de ce siècle, Albeline de Conac donne à l'abbaye de Baignes des vignes situées « a Vitrazes », dans la paroisse de Saint-Ciers (2). A la même époque, Guillaume Fréland — prince de Blaye — concède aux moines une terre nommée « a Auzas », « a Vitrazes », dans la même paroisse de Saint-Ciers et dans la vicairie de Blaye. Guillaume de Montlieu et Guillaume de Montendre, son neveu, en tiennent la moitié en fief de donateur (3). Deux courtes notices du cartulaire, non datées, mentionnent en outre respectivement une terre « a Vitrazes » (4) et trois quartiers de vigne dans la villa appelée « Escobilac », « in Vitrazes » et dans la paroisse de Saint-Ciers (5).

Cette forme **Vitrazes** représente évidemment un ancien adjectif terminé par **-acensis**, la finale **-acensis** aboutissant régulièrement à **azes** en domaine occitan (6). Les adjectifs de ce type ont été formés sur des toponymes en **-acum**, par adjonction du suffixe **-ensis**. Ainsi le Vitrazes est étymologiquement le « pays de **Vitrac** ». Ce Vitrac remonte vraisemblablement, comme les autres Vitrac, les Vitré, etc., à un type « gallo-romain » **Victoriacum**, « domaine de la gens Victorius ». En dernière analyse, Vitrezais est le représentant actuel d'un adjectif **Victoriacensis**.

Il resterait à localiser la villa **Victoriacum**, dont le nom serait aujourd'hui **Vitrac**, à déterminer quand et pourquoi cette villa est devenue le centre d'un petit pays de pagus **Burdigalensis**. Il faudrait également identifier la « villa **Escobilac** », située dans la paroisse de Saint-Ciers. Quand à la terre nommée « a **Auzas** », sise dans la même paroisse, il y a de fortes chances que son nom soit disparu.

Jacques DUGUET.

(1) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Baignes (en Saintonge) publié par l'abbé Cholet. Niort, Clouzot, 1868.

(2) Pièce n° 415, datée [1083-1098] par l'abbé Cholet.

(3) Pièce n° 424, datée [1089-1098]. Dans la forme **Vitrazes**, le **c** est une latinisation ou une transcription maladroite de **dz**.

(4) Pièce n° 416.

(5) Pièce n° 418.

(6) Le **a** contrefinal s'est maintenu et le **e** long de **-e(n)sis** ne s'est pas diphtongué. Postérieurement le **a** est passé à **e**, sans doute à la suite de la substitution du saintongeais à l'occitan dans le pays, et le suffixe **-es** a été écrit **-ais** à la française.

Pour les traitements de cette terminaison **-acensis**, voir J. Duguet, *Le campus Vocladensis et Vouillé*, in *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, année 1971, p. 487-491.